



## Décidons ensemble

11 chemin de la Brasserie  
50300 Le Val-Saint-Père

06 89 41 59 06  
citoyensdupaysdumstm@laposte.net

[www.citoyens-pays-montsaintmichel.org](http://www.citoyens-pays-montsaintmichel.org)

Communauté d'agglomération  
Mont Saint-Michel – Normandie  
1 rue Général Ruel  
BP 540  
50305 Avranches Cedex

Le Val-Saint-Père, le 29 janvier 2018

**Objet :** installation potentielle de la société Remade  
sur le site de l'Eco-parc de Tirepied

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération,  
Mesdames et Messieurs les élus du Sud Manche,

L'association Citoyens du Pays du Mont-Saint-Michel a notamment pour objectif de favoriser la mise en relation des citoyens avec leurs élus.

C'est pourquoi, après avoir discuté avec plusieurs de ses membres de la question de l'installation de la société Remade sur le site de l'Eco-Parc de Tirepied, je vous fais parvenir les interrogations qu'elle suscite.

Remade, implantée à Poilley, entend se développer, ce qui est un bien pour l'emploi local. Soucieuse du développement économique de nos territoires, notre association ne peut qu'apprécier et approuver une telle volonté.

Toutefois, il nous semble également important que ce développement s'établisse en cohérence et en harmonie avec les installations existantes.

En effet, la société Remade projette d'acquérir les 23 coques qui supportent les capteurs photovoltaïques du site de l'Eco-Parc construit et financé par l'ancienne Communauté de Communes du Val de Sée.

Or, plusieurs entreprises sont déjà installées dans ces bâtiments.

Voici donc les questions qui ont été soulevées :

- Qu'en est-il de l'investissement public qui a été fait pour cette zone ?
- La vente du site, si tel était le cas, permettrait-elle à la Communauté d'Agglomération de rentrer dans ses frais, celle-ci ayant repris le passif des anciennes Communautés de Communes ?

- Qui assurera la gestion de l'électricité de l'Eco-Parc ?
- Que deviennent les sociétés qui ont leur lieu d'activité dans l'Eco-Parc si Remade achète la totalité du parc ? Un plan de relogement est-il prévu ?
- Que deviendra le site de Remade à Poilley ?

Remade parle de cloisonner son activité, ce qui justifie son intérêt pour les coques de l'Eco-Parc.

Pourrait-on envisager :

- de conserver une partie de l'activité à Poilley ?  
Une partie des coques resterait ainsi disponible pour les entreprises actuellement implantées et pourrait recevoir d'autres entreprises par la suite.  
De plus, tous les employés de Remade ne seraient pas contraints d'augmenter leur temps de trajet quotidien pour aller travailler.
- de construire, à terme, à proximité de l'Eco-Parc, une extension pour permettre à Remade de poursuivre son développement ?

Tels sont les questionnements que je vous rapporte des membres de l'association, à la fois conscients de l'importance du développement de l'emploi dans notre région et soucieux du bon usage des deniers publics et de leurs justes contre-parties.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, nos respectueuses salutations.

Caroline Trutin  
Présidente